



Le Conservatoire de Paris  
cnsmdp

Bruno MANTOVANI  
Directeur



# GUIDE DE L'ÉTUDIANT

2010-2011

## **Utilisation du Guide**

Ce guide rassemble en quelques pages l'essentiel des informations nécessaires pour vous repérer, trouver pour chaque question le bon interlocuteur et utiliser au mieux les ressources humaines et pédagogiques du Conservatoire, et plus largement celles du site de la Cité de la musique.

Vous pouvez également le consulter sur votre messagerie "Conservatoire" (voir Premier pas au Conservatoire / Le web et vous).

# GUIDE DE L'ÉTUDIANT

sommaire

2010-2011

	page
<b>Schéma / plan du Conservatoire</b> .....	3
<b>Vos correspondants</b> .....	9
Le bureau des étudiants du Conservatoire.....	9
Le bureau des étudiants de la Fsms.....	9
L'Association des élèves et anciens élèves des Cnsmd.....	10
L'Association des parents d'élèves danseurs du Conservatoire..	10
La représentation des élèves aux instances du Conservatoire..	11
<b>Premiers pas au Conservatoire</b> .....	12
Les horaires utiles.....	12
Calendrier scolaire 2010-2011.....	13
La carte unique étudiant.....	14
Le web et vous.....	14
Un Cnsmdp sans tabac .....	14
Modalités d'accès aux services et aux locaux.....	15
Numéros d'urgence.....	15
Formations .....	16
<b>Réussir vos études</b> .....	17
Organiser son cursus.....	17
Les informations scolaires et les résultats d'examens affichés..	17
La médiathèque Hector Berlioz.....	18
Ressources en ligne.....	19
Centre de recherche et d'édition du Conservatoire, archives.....	20
La bibliothèque d'orchestre.....	20
Le service audiovisuel.....	21
Médiathèque de la Cité de la musique.....	21
Centre de documentation de la musique contemporaine....	22
Centre national de la danse .....	23
Les activités étudiantes.....	23
Association sportive et culturelle du Conservatoire.....	25
La mobilité internationale.....	25
Vie pratique.....	27
Les séjours d'études à l'étranger.....	29

# SCHÉMA/PLAN DU CONSERVATOIRE

✓ Pour appeler de l'extérieur, faites précéder les numéros de poste du **01 40 40**

## Vos principaux interlocuteurs

---

		bureau	poste
<b>La Direction</b>			
<b>Bruno Mantovani</b>	directeur	C349	45 01
<b>François Laurent</b>	directeur adjoint	C351	46 84
Cécile Delaune	assistante de la direction	C348	46 67
<b>Philippe Brandeis</b>	directeur des études musicales chargé du LMD	C347	47 98
Maguy Gestel	assistante, chargée des disciplines transversales	C354	47 20
<b>Gretchen Amussen</b>	sous-directrice des affaires extérieures et de la communication	B334	45 79
Alexandre Pansard- Ricoardeau	adjoint à la sous-direction chargé de la communication	B335	46 75
Sylvie Guigon	secrétariat	B346	46 22
<b>Christine Gicquel</b>	sous-directrice des affaires scolaires	C158	46 88
Fatoumata Dieng	secrétariat	C159	45 11

## Les responsables de département

---

<b>Marie-Pierre Mantz</b>	disciplines instrumentales	A107	45 04
<b>Pascal Duc</b>	musique ancienne	G363	46 38
<b>Riccardo Del Fra</b>	jazz et musiques improvisées	B338	45 83
<b>Jean-Marc Demeuré</b>	disciplines vocales	B344	46 25
<b>Nn</b>	écriture, composition direction d'orchestre	A328	46 82
<b>Cécile Grand</b>	musicologie et analyse	A329	46 43
<b>Serge Cyferstein</b>	pédagogie-formation à l'enseignement	A426	45 81
Élisabeth Léculée	adjointe	A424	47 51
<b>Georges Bloch</b>	métiers du son	A112	46 14

## La Direction des études chorégraphiques

---

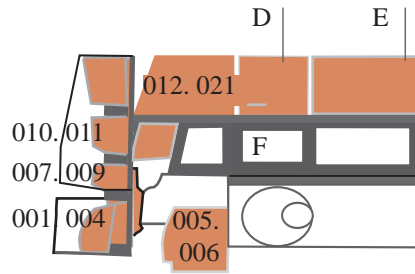
Daniel Agésilas	directeur des études chorégraphiques	D412	46 30
Stéphanie Cabrol-Douat	adjointe chargée de l'administration et de la communication	D411	46 34
Christian L'Anthoën	adjoint chargé de production et des échanges internationaux	D411	46 31
Pierre Bisson	adjoint chargé de scolarité	D410	46 32
Corinne Covarrubias	coordination des classes de notation du mouvement	D406 ter	46 19
Marie-Ch. Goncalves-Alves	chargée de scolarité danse	D408	46 33
Chantal Abdelkader	secrétariat, scolarité	D406 bis	46 39
Georges Albina Carole Lagasse Valérie Valton	surveillance - accueil		

## Scolarité musique

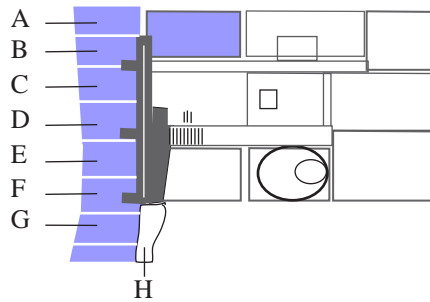
---

Fabienne Cosaque	musique de chambre, cuivres	A108	46 83
Marie Cimo	cordes	A102	45 42
Josiane Langoux	claviers, harpe, guitare, accordéon	A101	46 24
Éric Dégrois	bois, percussion	A108	45 85
Nathalie Branger	secrétariat, disciplines instrumentales	A107	45 55
Josepha Da Silva Sousa	musique ancienne	G363	45 50
Corinne Tudela	jazz et musiques improvisées	B338	46 23
Pascale George	disciplines vocales	B343	46 05
Nelly Moulin	secrétariat, disciplines vocales	C356	45 53
Nicolas Rouvière	écriture, composition et direction d'orchestre	B337	45 84
Jacques Kerner	musicologie et analyse	B337	45 86
Isabelle Ruchaud	secrétariat, écriture et musicologie	B327	46 27
Catherine Barbe	assistante, métiers du son	A113	45 56
Philippe Lafargue	Fsms, acoustique musicale	A114	45 59
Muriel Obriet	chargée de mission, pédagogie	A421	46 65

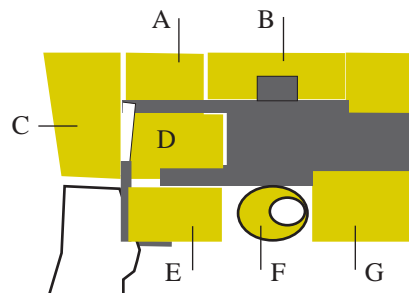
rez-de-chaussée



niveau -1



niveau -2



## Bureaux, espaces et activités

---

chiffres et lettres renvoient au plan de chaque niveau

### Rez-de-chaussée : Les accueils (musique et danse)

---

001-004. Accueil musique et Régie des espaces	Bât A
002. Service Bâtiment et Sécurité	Bât A
012. Service informatique	Bât C
013. Médiathèque Hector Berlioz (section de consultation)	Bât G
030. Salle des enseignants	Bât C
031. Espace élèves	Bât C
D. Restaurant	Bât G
E. Logements, résidence pour mineurs	Bât H
F. Accès au gymnase	Bât G

### Niveau -1 : Les amphithéâtres et les salles de concours

---

A. Salle Schaeffer (régie de prise de son et mixage)	Bât B1
B. Salle Ravel	Bât B1
C. Salle Chopin	Bât B2
D. Salle Dukas	Bât B2
E. Amphithéâtre Emmanuel	Bât A1
F. Amphithéâtre Messiaen	Bât A1
G. Salon Vinteuil	Bât A2
H. La cafétéria	Bât A2

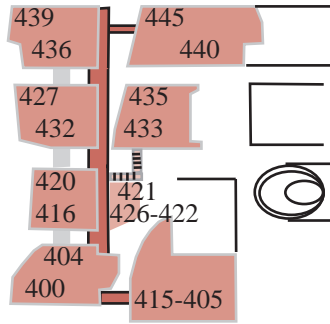
### Niveau -2 : Les pratiques collectives

---

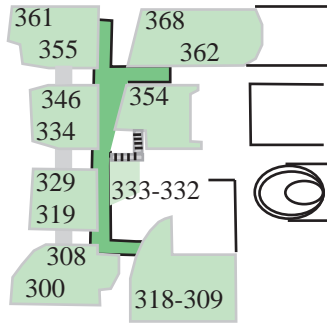
salles publiques, production, régies, centre audiovisuel

A. Percussions	Bât G
B. Plateaux d'orchestre et de jazz	Bât G et H
C. Centre audiovisuel	Bât B2
D. Grand plateau d'orchestre	Bât C
E. Espace Maurice Fleuret	Bât D
F. Salle d'orgue	Bât E
G. Salle d'art lyrique	Bât F

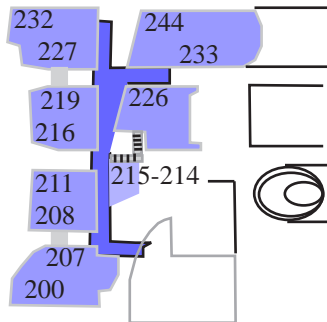
niveau 4



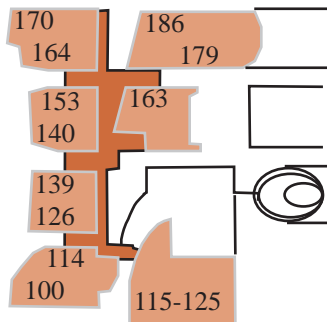
niveau 3



niveau 2



niveau 1



## Niveau 4 : Danse et Pédagogie-formation à l'enseignement

---

- La direction des études chorégraphiques - D406 à D412
- Le département de la Pédagogie-formation à l'enseignement - A421, A424 et A426

## Niveau 3 : La Direction

---

### les services administratifs et de la scolarité

- La Direction - C348 à C354
- La sous-direction des affaires extérieures et de la communication - B334 à B342, B345
- Le département Disciplines vocales - B343, B344, B356
- Le département Écriture, composition, direction d'orchestre - A327, A329, B337
- Le département Musicologie et analyse - A327, A328, B337
- Le département Musique ancienne - G363
- Le département Jazz et musiques improvisées - B346
- Les archives - B325

## Niveaux 1-2-3-4

---

### Les espaces administratifs et éducatifs

#### *Les locaux administratifs et pédagogiques*

– salles de classes, studios de travail, grands studios, studios de danse sont tous numérotés (en ordre croissant du nord au sud du bâtiment).

Niveau 1 : de A100 à B178

Niveau 2 : de A200 à G245

Niveau 3 : de A300 à G368

Niveau 4 : de A400 à G445

## Niveau 1 : Les services de la scolarité

---

- La sous-direction des affaires scolaires - C156 à C161
- Le département Disciplines instrumentales - A101 à A108
- Le département Métiers du son - A112 à A114
- Le bureau de gestion des studios de travail - A100
- Le Centre de recherche et d'édition (CREC) - A109 et A111
- La Médiathèque Hector Berlioz (section de prêt) - G021

# VOS CORRESPONDANTS

## **Le Bureau des étudiants du Conservatoire de Paris**

---

L'Association du bureau des étudiants du Conservatoire réunit plus de 150 membres issus des départements musicaux et chorégraphiques. Le BDE est un espace de rencontres (bureau C154), où une équipe de membres actifs vous attend pour répondre à vos questions et discuter de vos projets autour d'une tasse de café.

### **Activités :**

Le BDE organise une vingtaine de concerts publics au Salon Vinteuil intitulés les Salons du lundi. Les étudiants peuvent s'y produire, seuls ou en petites formations, dans un programme libre ne dépassant pas 30 minutes. Pour y participer, inscrivez-vous dès le début de l'année au BDE.

Le BDE propose également aux étudiants des animations dans des écoles, des maisons de retraite, et des hôpitaux.

bureau C 154 Tél. 01 40 40 45 64

permanences, horaires communiqués ultérieurement.

E-mail : [bde@cnsmdp.fr](mailto:bde@cnsmdp.fr)

## **Le Bureau des étudiants de la Fsms**

---

Une association, distincte de la précédente, regroupe tous les étudiants inscrits au Conservatoire dans une classe de la Formation supérieure aux métiers du son. Elle a pour but de faire connaître cette formation, notamment dans les réseaux professionnels.

Elle invite tous les étudiants en quête d'enregistrements de démonstration à participer aux séances de prise de son de la formation.

### **Bureau :**

Président : Alexandre Tanguy

Vice-président : Benjamin Ribolet

Trésorière : Mariette Girard

Secrétaire : Augustin Muller

**Site Internet : [www.fsms.fr](http://www.fsms.fr)**

**E-mail : [bde@fsms-paris.com](mailto:bde@fsms-paris.com)**

## L'Association des élèves et anciens élèves des CNSMD

---

L'Association des élèves et anciens élèves a été fondée en 1915 par Alfred Bruneau. Elle est reconnue d'Utilité Publique depuis 1918. Elle a pour but d'organiser tout au long de l'année des concerts publics pour permettre aux étudiants de roder leurs programmes de concours du Conservatoire, concours internationaux ou concours d'orchestres et d'une façon plus générale de leur donner l'occasion d'affronter le public.

Ces concerts ont lieu à Paris et en région parisienne.

Elle édite tous les ans un bulletin pour les adhérents, qui relate les activités de l'Association ainsi que les événements qui ont marqué l'année scolaire du Conservatoire.

Dépositaire de legs, elle attribue chaque année des prix dans certaines disciplines, aux étudiants ayant obtenu le Diplôme de formation supérieure.

Président : Jacques Charpentier

Secrétaire générale : Colette Lequien

Secrétaire administrative : Catherine Ledos-Kraut

**Bureau 353, tél. et fax : 01 40 40 46 20. E-mail : [cledos@cnsmdp.fr](mailto:cledos@cnsmdp.fr)**

## Association des parents d'élèves danseurs du Conservatoire (APE - CNSMDP)

---

Indépendante de toute fédération, l'Association des parents d'élèves poursuit un double objectif :

- Développer la communication et la concertation entre les parents et le Conservatoire sur l'ensemble des sujets qui touchent aux conditions d'enseignement et de vie des élèves.

- Favoriser le développement des disciplines artistiques en entretenant des contacts suivis avec les instances représentatives, administratives et/ou professionnelles.

Ouverte à tous les parents d'élèves danseurs en cursus de danseur interprète, elle organise des réunions régulières au Conservatoire selon un calendrier établi en début d'année scolaire et distribué à chaque adhérent.

Président : Nathalie Teisseyre

**Contact : APE, chez Mme Teisseyre, 23 avenue Wilson, 11200 Lézignan.**

**e-mail : [ape-cnsmdp@laposte.net](mailto:ape-cnsmdp@laposte.net)**

## La représentation des élèves aux instances du Conservatoire

---

Le Conservatoire est administré par un Conseil d'administration. Dans ses fonctions pédagogiques, le directeur est assisté par un Conseil pédagogique.

Des étudiants sont élus, dans chacune de ces instances, respectivement pour une période de 3 ans et 2 ans. Ils y siègent, pour le conseil pédagogique, aux côtés d'enseignants élus, et, pour le conseil d'administration, aux côtés de membres représentant l'État, de personnalités qualifiées et de représentants élus des enseignants et des personnels administratifs et techniques.

\*\*\*

### Les représentants des étudiants au Conseil d'administration sont :

- Pour le collège des disciplines principales instrumentales classiques et contemporaines  
aucune candidature
- Pour le collège des disciplines principales non instrumentales,  
Julien Caron (titulaire)  
Étienne Fleck (suppléant)

### Les représentants des étudiants au Conseil pédagogique sont :

- Pour le collège des disciplines vocales, musique ancienne et jazz et musiques improvisées :  
Sandrine Buendia (titulaire)  
Florent Baffi (suppléant)
- Pour le collège des disciplines instrumentales classiques et contemporaines :  
Arthur Lamarre (titulaire)  
Juliette Salmona (suppléante)
- Pour le collège de musicologie/analyse, écriture, composition et direction d'orchestre, formation à l'enseignement, métiers du son :  
Vincent Carpentier (titulaire)  
Julien Caron (suppléant)
- Pour le collège des études chorégraphiques :  
Sabine Riviere (titulaire)  
Léa Scher (suppléant)

# PREMIERS PAS AU CONSERVATOIRE

## Les horaires utiles

---

### Heures d'ouverture du Conservatoire

du lundi au samedi, 8h à 22h, le dimanche, 9h à 20h

### Banque d'accueil

informations : du lundi au vendredi, de 9h15 à 18h. poste : 46 47

accueil des enseignants : de 8h à 20h en semaine, de 9h à 18h le dimanche et pendant les congés scolaires (hors périodes de fermeture)

### Régie des espaces

de 9h à 17h, du lundi au vendredi

### Médiathèque Hector Berlioz

lundi et mercredi de 10h30 à 17h30 pour le prêt - 12h30 à 17h30 pour la consultation  
mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 17h30 pour les deux sections

Fermée pendant les congés scolaires

### Restaurant

repas, du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h15 et de 19h15 à 20h30

Fermeture du self à 20h45

**Cafétéria**, de 9h à 18h, à la Chapelle

### Studios de travail

ouverture de 8h à 22h (accueil jusqu'à 20h), du lundi au samedi, de 9h à 20h le dimanche

vacances scolaires et jours fériés : de 9h à 20h du lundi au dimanche

vacances de Noël et de février, 1<sup>er</sup> mai, vacances d'été : fermeture complète

## BIBLIOTHÈQUE D'ORCHESTRE ET PARC INSTRUMENTAL

Les horaires sont donnés à titre indicatif sous réserve des impératifs de ces deux secteurs dépendant du service de l'Apprentissage de la scène, dédiés en priorité aux activités collectives du Conservatoire : leur accès peut être momentanément interrompu. Ce sont également des lieux de prêt pour les étudiants : la Bibliothèque pour les partitions, le Parc pour les instruments.

### Bibliothèque d'orchestres

lundi et mardi, de 10h à 12h15 et de 14h à 17h30

fermée le mercredi

jeudi et vendredi de 10h à 12h15 et de 14h à 17h30

### Parc instrumental

de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

## Calendrier scolaire 2010-2011

---

*Ce calendrier ne concerne que les cours* (pas les activités d'ensemble)

OUVERTURE DES LOCAUX : **lundi 6 septembre 2010**

RENTRÉE SCOLAIRE

Rencontre des élèves danseurs : **samedi 4 septembre**

Rencontre des nouveaux élèves musiciens et danseurs : **lundi 13 septembre à 9h30**

JOURNÉES D'ORIENTATION (obligatoires pour tous les étudiants musiciens et ingénieurs du son entrant en 1<sup>er</sup> cycle) : **lundi 13 et mardi 14 septembre**

Journées de la profession : **jeudi 16 et vendredi 17 septembre**

Rencontre des élèves en échange ERASMUS : **lundi 20 septembre, 10h30**

REPRISE DES COURS

Danseurs : **lundi 6 septembre au matin**

Musiciens : **lundi 20 septembre au matin**

VACANCES :

TOUSSAINT

**du samedi 23 octobre** (soir) **au lundi 2 novembre** (matin) : musiciens (\*)

**du samedi 23 octobre** (soir) **au jeudi 4 novembre** (matin) : danseurs

NOËL (fermeture des locaux)

**du samedi 18 décembre 2010** (soir) **au lundi 3 janvier 2011** (matin)

HIVER

**du samedi 12 février** (soir) **au lundi 28 février** (matin)

PRINTEMPS

**du samedi 9 avril** (soir) **au mardi 26 avril** (matin)

ÉTÉ (fin des cours)

**jeudi 30 juin** (soir)

**samedi 9 juillet** ( danseurs du Junior Ballet )

JOURS FÉRIÉS (hors dimanches et vacances scolaires)

**Armistice : jeudi 11 novembre**

**Ascension : jeudi 2 juin**

**Pentecôte : lundi 13 juin**

FERMETURE DES LOCAUX

**samedi 9 juillet**

(\*) Attention, ces périodes ne correspondent pas aux dates de vacances du ministère de l'Éducation nationale.

## La carte unique étudiant

---

Une carte étudiant vous sera remise lors de votre inscription. Celle-ci vous permettra de bénéficier de réduction dans certains lieux culturels, de loisirs ou restaurants. N'hésitez à la montrer lors de vos prochaines sorties.

## Le web et vous

---

Les étudiants peuvent envoyer et recevoir leur courrier électronique sur les 11 postes de l'espace étudiants (1<sup>er</sup> étage à côté de la sous-direction des affaires scolaires). Ils disposent depuis la rentrée 2006-2007 d'une adresse e-mail individuelle à vie.

Votre e-mail "Conservatoire" :

Initiale de votre prénom et votre nom enchaînés @cnsmdp.fr

Merci de consulter régulièrement votre messagerie, ce moyen d'information utile et résolument d'actualité, est de plus en plus utilisé dans la communication du Conservatoire.

Pour toute information complémentaire sur le Conservatoire, consultez notre site et retrouvez-nous aussi sur Facebook.

## Un Cnsmdp sans tabac

---

Dans sa lutte contre le tabagisme, notamment passif, l'État a décidé de durcir la mise en œuvre de l'interdiction légale de fumer dans les lieux à usage collectif. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, il est ainsi interdit de fumer dans l'enceinte du Conservatoire, y compris dans les courettes, sur les passerelles, balcons et terrasses.

Vous avez une envie irréprensible d'une cigarette ?

Le comité d'hygiène et de sécurité du Conservatoire a préconisé une seule dérogation, à savoir un espace fumeur dans l'espace dit de « spectacles extérieurs » (dalle extérieure en rez-de-chaussée haut située entre le dôme de la salle d'orgue et la cage de scène de la salle d'art lyrique). Dans un souci d'équilibre, et à titre expérimental, la direction a pris la décision de maintenir l'autorisation de fumer dans un autre espace extérieur, celui du patio au niveau -2.

## Modalités d'accès aux services et aux locaux

---

### A. Conditions d'accès aux services du Conservatoire

La présentation de la carte d'étudiant en cours de validité est obligatoire pour accéder :

- à l'ensemble des locaux du Conservatoire
- à la section de prêt de la médiathèque
- au restaurant

### B. Comment réserver votre espace de travail

L'accès aux espaces de travail est subordonné au dépôt de la carte d'élève en cours de validité.

Les clefs sont délivrées :

- **Musiciens** : au bureau 100 pour les studios
- À la banque d'accueil des professeurs pour les salles de classe, les studios d'électroacoustique et les régies audiovisuelles.
- **Danseurs** : Pour réserver des studios de danse, les réservations ont à effectuer au bureau D406-bis, sur présentation du badge.

**La délivrance d'une clef est nominative et engage la responsabilité du bénéficiaire.**

### C. Contrôles d'accès

La résidence pour mineurs, les logements Arpej ouest, les vestiaires du bâtiment Danse et certains locaux sont équipés d'un système de contrôle d'accès. Il est remis aux élèves habilités à accéder à ces locaux, une carte magnétique à usage personnel. Toute perte ou dégradation de cette carte doit faire l'objet d'une déclaration à la sous-direction des affaires scolaires pour la résidence pour mineurs et les logements, à la direction des études chorégraphiques pour les autres locaux.

Tout élève quittant définitivement le Conservatoire ou la résidence pour mineurs doit rendre la carte qui lui a été remise.

## Numéros d'urgence

---

Le secteur Sécurité du service Bâtiment et Sécurité fonctionne 24h/24.

Les agents de sécurité sont formés à l'urgence et au secourisme.

Les agents du PC viennent intervenir directement en cas d'urgence.

**PC urgences : 01 40 40 46 00**

**Liaison PC sécurité : 01 40 40 47 41**

**Sécurité incendie : 01 40 40 46 00**

## Formations : Comprendre le LMD

---

Depuis septembre 2008 pour les études musicales et septembre 2009 pour les études chorégraphiques, les cursus dispensés au Conservatoire s'inscrivent dans le schéma européen du processus de Bologne, plus connu en France sous le nom de dispositif LMD (Licence-Master-Doctorat), c'est à dire trois cycles d'enseignement supérieur organisés comme suit :

- **1<sup>er</sup> cycle supérieur** (3 ans maximum) visant à l'acquisition d'une maîtrise technique et artistique de haut niveau pour permettre, associée aux savoirs fondamentaux complémentaires, un premier niveau d'insertion professionnelle dans l'ensemble des champs d'activités de la discipline choisie par l'étudiant, il mène en fin de cycle à la délivrance :

- du DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien) pour les disciplines instrumentales, jazz, musique ancienne et chant ou du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur pour les autres disciplines musicales ;
- du DNSP-Danseur (diplôme national supérieur professionnel de danseur) pour les danseurs interprètes ; + pour les étudiants qui le souhaitent :
- une LICENCE universitaire en partenariat avec l'Université Paris Sorbonne - Paris IV (pour les musiciens) ou Paris Saint-Denis - Paris VIII (pour les danseurs interprètes).

- **2<sup>e</sup> cycle supérieur** (2 ans) conférant le grade de Master (pour les études musicales) dont l'objectif est le développement de la personnalité artistique, la recherche d'un domaine de spécialisation individualisé, le développement d'une compétence artistique réfléchie et autonome de très haut niveau, la capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique et le développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle. Il est récompensé par le DIPLOME DE 2<sup>e</sup> CYCLE SUPÉRIEUR conférant de plein droit le GRADE DE MASTER (par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 31 mai 2010).

- **3<sup>e</sup> cycle supérieur** (pour les musiciens interprètes) : Le Conservatoire de Paris (Cnsm dp) a mis en place un double 3<sup>e</sup> cycle supérieur comprenant le Doctorat d'interprète de la musique, parallèlement à celui consacré à un Diplôme d'artiste interprète. Les disciplines concernées sont : le chant, les disciplines instrumentales, la musique ancienne, le jazz et la musique de chambre. Unique en France, le doctorat d'interprète de la musique est ouvert sans limite d'âge sur concours aux candidats remplissant les conditions d'inscription à l'université et titulaires soit d'un Master ou diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur français ou étranger, soit d'un DFS du Cnsm dp ou d'un DNESM du Cnsm dl, désirant conjointement pratiquer une activité d'interprète de haut niveau et mener une recherche conduisant à la rédaction d'une thèse. Ce cycle doctorant est en partenariat avec l'Université Paris Sorbonne - Paris IV. Hors LMD, le diplôme d'artiste interprète est ouvert sur concours aux candidats de moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire titulaires d'un Master ou diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur français ou étranger, d'un DFS du Cnsm dp ou d'un DNESM du Cnsm dl désirant conjointement pratiquer une activité d'interprète de haut niveau et mener un projet personnel en s'appuyant sur l'initiative personnelle et la créativité d'une part, sur les moyens et les ressources techniques, artistiques et/ou pédagogiques du Conservatoire d'autre part.

**Pour plus d'information, se reporter au Guide « le LMD au Conservatoire de Paris » disponible au service Communication bureau 342.**

# RÉUSSIR VOS ÉTUDES

## Organiser son cursus

---

Dès le début de votre scolarité, il est indispensable que vous ayez une vision très claire de la manière dont vous allez organiser votre cursus, dans la durée qui vous est impartie pour le faire. Certaines disciplines complémentaires optionnelles du 2<sup>e</sup> cycle supérieur qui comportent deux années de scolarité, ne peuvent, par exemple, être entreprises la dernière année de votre cursus.

Dans la discipline dans laquelle vous êtes inscrit, votre chargé de scolarité pourra vous aider à planifier votre cursus selon votre situation. Vous trouverez ses coordonnées dans la rubrique **Schéma/Plan du Conservatoire – Votre correspondant**. Si votre situation vous paraît complexe, votre chargé de scolarité pourra vous mettre en contact avec le responsable de département de la discipline principale que vous suivez.

## Où trouver les informations scolaires et les résultats d'examens affichés

---

Disciplines chorégraphiques.....	Accueil danse, bureau D406 (niveau 4)
Disciplines vocales.....	Près du bureau G364 (niveau 3)
Musique ancienne.....	Près du bureau G366 (niveau 3)
Disciplines instrumentales .....	En face du bureau A103 (niveau 1)
et musique de chambre	
Musicologie et analyse.....	En face du bureau A327 (niveau 3)
Écriture, composition, .....	En face du bureau B336 (niveau 3)
direction d'orchestre	
Pédagogie - formation à .....	Près du bureau A424 (niveau 4)
l'enseignement	
Accompagnement professionnel.....	Près du bureau B335 (niveau 3)
Orchestres.....	Près des plateaux d'orch. 3, 4 et 5 (bât. G, niv.-2)
Métiers du son.....	Près des bureaux A113-A114 (niv. 1)
Concerts et spectacles internes.....	Près des ascenseurs (bât. A et B niv. 0, 1, 3 et 4)
Résultats des examens	
Œuvres imposées	} ..... A la chapelle, près des ascenseurs duplex (bât. A et B, niveau -1)
Logements	
Petites annonces	
Concours d'entrée.....	Près de l'accueil (rez-de-chaussée)
Sous-direction des affaires scolaires	} ..... Près du bureau B010 (rez-de-chaussée)
Bourses, logements	
enseignement général	
information scolaire	
Informations syndicales .....	En face du bureau A100 (rez-de-chaussée)
Bureau des étudiants .....	À la chapelle, près du bar (niveau -1)

## LES RESSOURCES DISPONIBLES AU CONSERVATOIRE

### **La médiathèque Hector Berlioz**

---

La médiathèque propose, sur deux niveaux, plus de 224 000 documents français et étrangers couvrant l'ensemble de l'histoire de la musique et de la danse – ouvrages de référence, monographies, périodiques, partitions, disques (microsilons et CD), vidéos et DVD – ainsi qu'une riche documentation sur le Conservatoire.

Elle héberge notamment la Bibliothèque Božidar Kantušer, collection unique de près de 25 000 partitions et 1000 documents sonores de musique contemporaine (dont beaucoup d'inédits) du monde entier.

Elle répond à une triple mission de recherche, de documentation professionnelle et d'accompagnement pédagogique, matérialisée par deux espaces publics distincts : une salle de prêt proposant plus de 54 000 documents en libre accès, et une salle de consultation, comprenant des locaux spécifiques pour les supports audiovisuels : un studio avec six casques d'écoute individuelle et cinq studios d'écoute collective dont l'un avec piano, tous reliés à la régie. Elle propose en outre l'accès à de nombreuses bases de données et à une vaste sélection de sites internet spécialisés, ainsi que la consultation libre, dans un espace dédié et convivial, des derniers numéros de 150 revues généralistes et spécialisées.

Dans les deux sections, un cahier de suggestions permet à l'utilisateur de proposer l'acquisition d'un document manquant dans les collections.

Le catalogue de la médiathèque est entièrement informatisé et accessible via le portail documentaire, soit sur place, soit à distance à l'adresse : <http://mediatheque.cnsmdp.fr>.

#### **La section de prêt**

L'accès à la section de prêt est réservé aux étudiants et aux auditeurs libres sur présentation de leur carte (nécessaire pour tout emprunt), et aux personnels enseignants et non enseignants du Conservatoire.

Le prêt de huit documents (dont, au maximum, six CD et trois vidéos ou DVD) est consenti pour une période de trois semaines pouvant être prolongée de deux semaines. Les usagers peuvent réserver tout document déjà emprunté (trois maximum).

Tout retard dans la restitution des documents entraîne la suspension automatique du prêt et de l'accès à distance aux ressources électroniques pour une durée équivalente. Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé.

Il est possible de consulter son compte lecteur ou de réserver un document déjà emprunté en se connectant à distance au portail documentaire. Il suffit d'entrer le numéro de code barre de la carte et le mot de passe attribué à chaque étudiant, lors de son inscription à la médiathèque.

#### **La section de consultation**

La consultation de documents s'effectue après présentation d'une carte de lecteur et attribution d'une place numérotée, au moyen de bulletins de demande dont le nombre est limité à dix par jour.

Le fonds de consultation est exclu du prêt.

## Ressources en ligne

---

La médiathèque met à disposition de ses usagers un choix important de ressources électroniques spécialisées, accessibles soit en interne sur l'un des cinq postes informatiques de la salle de consultation ou tout poste du Conservatoire doté d'un accès à Internet, soit à distance sur le portail documentaire (identification par le numéro de code barre de la carte d'étudiant et le mot de passe attribué par la médiathèque lors de l'inscription).

Sont ainsi proposés près de 80 périodiques en texte intégral (dont la base JSTOR), des dictionnaires (Grove Music Online, Encyclopaedia Universalis), des bibliographies et répertoires (RILM, RISM, RIPM, Music index online, Index to printed music, Music in print, Musica), des enregistrements sonores et des partitions (Naxos Music Library, Music Online) dont une partie des archives audio du Conservatoire. Le nombre d'accès simultanés étant limité, il est impératif de se déconnecter après l'interrogation.

- le *Grove Music Online*, qui réunit le *New Grove Dictionary of Music and Musicians*, le *New Grove Dictionary of Opera* et le *New Grove Dictionary of Jazz* ; il s'agit, à l'heure actuelle, de l'encyclopédie musicale la plus complète ;
- le *Portail de la musique contemporaine*, moteur de recherche spécialisé dans la création musicale savante d'après 1945 et qui fédère la recherche des ressources (informations et contenus dont de nombreux extraits sonores d'archives inédites) mises à disposition par six organismes français majeurs, dont le Conservatoire ;
- le *RILM (Répertoire international de littérature musicale)*, recensant environ 540 000 écrits sur la musique depuis 1967, avec résumés en anglais ;
- *Music Index Online* qui, depuis 1948, indexe le contenu de 850 revues musicales dans plus de 40 pays ;
- le *RIPM (Répertoire international de la presse musicale)*, qui indexe, par sujet et par auteur, le contenu de 120 revues musicales d'une quinzaine de pays, publiées de 1800 à 1950 ;
- le *RISM (Répertoire international des sources musicales)*, Série A/II, bibliographie recensant et localisant près de 600 000 manuscrits musicaux postérieurs à 1600 ;
- *JSTOR (i.e. Journal Storage)*, qui donne accès au contenu de 49 périodiques musicaux courants de première importance depuis leur origine (les années les plus récentes ne sont accessibles que sous forme papier) ;
- *Music in print*, qui signale une grande partie des partitions disponibles à la vente et à la location à travers le monde ;
- *Musica*, bibliothèque virtuelle de chant choral décrivant dans les moindres détails plus de 151 000 titres et donnant accès à des milliers d'extraits sonores ;
- *L'Encyclopaedia Universalis*, la plus grande encyclopédie de langue française ;
- les discothèques Naxos Music Library et Classical Music Library ;
- plusieurs dizaines de revues électroniques.

## **Centre de recherche et d'édition du Conservatoire (CREC), archives** —

Avec le programme d'édition lancé à l'occasion de son bicentenaire en 1995, puis la création du « Centre de recherche et d'édition du Conservatoire » (CREC) en 1997, le Conservatoire a renoué avec une politique d'édition instaurée dès les premières années de son existence. Il conçoit, réalise et diffuse des produits originaux qui contribuent au rayonnement de sa pédagogie et à la promotion de ses artistes. Destiné à valoriser le Conservatoire d'hier et d'aujourd'hui dans sa dimension patrimoniale de lieu où la musique se joue, se crée et se « réfléchit », le CREC pérennise le résultat de cette pratique, de cette création et de cette réflexion par leur édition sur des supports variés (documents imprimés, CDs, vidéos, DVDs), coordonne des projets de recherche, et participe à l'organisation de colloques et d'expositions ainsi qu'aux publications qui s'en suivent (actes, catalogues).

Ces différentes productions, qui pour la plupart participent à l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs, instrumentistes, chanteurs et danseurs du cycle de perfectionnement, sont toutes consultables à la Médiathèque Hector Berlioz. Pour celles qui sont en vente, on peut se les procurer soit au CREC, soit dans les librairies spécialisées, soit auprès des éditeurs mentionnés.

L'intégration du Centre des archives au sein du CREC en 2001 témoigne de la volonté de mettre davantage en valeur les archives du Conservatoire, précieuse mémoire de sa brillante histoire, en favorisant à la fois des sujets de recherche sur le fonds pédagogique, et l'élaboration d'inventaires et bases de données.

Contacts : [crec@cnsmdp.fr](mailto:crec@cnsmdp.fr)

## **La bibliothèque d'orchestre** —

La bibliothèque d'orchestre est rattachée au service Apprentissage de la scène. Elle a pour mission première de trouver et de commander auprès des éditeurs les matériels et conducteurs nécessaires aux différentes productions gérées par ce service. Ses bibliothécaires sont chargés de préparer et de régler les matériels puis de les transmettre à la régie d'orchestre ou aux chargés de production. L'utilisation des matériels d'orchestre est uniquement dévolue aux activités du Conservatoire et, principalement, de ses deux orchestres.

En outre, la bibliothèque est constituée d'un fonds de partitions (conducteurs d'orchestre et réductions pour chant et piano) que ses bibliothécaires complètent, entretiennent et mettent à disposition des étudiants et des professeurs. Une politique d'acquisition de partitions, notamment de musique contemporaine, est menée régulièrement pour proposer un large choix aux professeurs et aux étudiants dans le cadre de leur cursus.

Enfin, ses bibliothécaires ont un rôle de conseil et d'expertise auprès des étudiants, des professeurs et des chargés de production en ce qui concerne les éditions et les œuvres musicales.

## Le service audiovisuel

---

Ce service, constitué de trois équipes spécialisées, a pour fonction de permettre aux étudiants et aux enseignants de se familiariser avec les différentes techniques audio et vidéo.

Il assure l'enregistrement ou le tournage des concerts, des master-classes et des autres manifestations organisées dans les locaux du Conservatoire.

Par le prêt de caméscope ou l'enregistrement, le tournage et le mastering, il aide les étudiants à réaliser leur CD ou DVD de promotion ou de présentation aux concours internationaux.

**Son action s'exerce dans la mesure où les étudiants artistes-interprètes ont signé une autorisation d'enregistrement et de diffusion, qui leur est proposée au moment de leur inscription. Les étudiants auteurs, comme par exemple les compositeurs, donnent des autorisations spécifiques à chaque enregistrement.**

Enfin, le service apporte également un soutien pédagogique et matériel à la Formation supérieure aux métiers du son.

Responsable du service : Catherine de Boishéraud, bureau A105, poste 46 53

## LES RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA VILLETTE

### Médiathèque de la Cité de la musique

---

#### SERVICE INFORMATIONS MUSICALES

##### → Renseignements sur les métiers de la musique

Cet espace est destiné aux musiciens amateurs et professionnels, qui trouveront en ligne toutes les informations sur l'orientation et l'insertion professionnelle, détaillées dans les fiches pratiques et les guides édités par la Cité de la musique. L'espace propose également dossiers thématiques, annuaires professionnels et ouvrages sur les droits, les politiques culturelles, l'économie et la sociologie de la musique.

#### BIBLIOTHÈQUE MUSICALE

##### → Ouvrages sur la pédagogie et l'analyse musicale, partothèque

Lieu de consultation riche actuellement de 35 000 partitions, de livres sur la musique, de vidéos, et de périodiques, cet espace a pour objectif d'aider les enseignants et les étudiants à découvrir de nouveaux répertoires, de nouvelles méthodes instrumentales ou à approfondir une recherche en matière de pédagogie et de psychologie de la musique.

## DOCUMENTATION DU MUSÉE

### → **Ouvrages sur l'histoire de la musique, les instruments et la facture instrumentale**

Cet espace spécialisé, entièrement consultable sur banque de données, propose un fonds documentaire unique en France consacré aux instruments de musique du monde entier, leur facture et leur usage des origines à nos jours, ainsi que leur représentation dans les œuvres d'art. On trouve dans ce centre près de 7 000 ouvrages français et étrangers, fac-similés de traités, méthodes instrumentales, catalogues de musées et d'expositions, une collection unique de 250 revues internationales, ainsi qu'un fonds très important de photographies, dessins techniques et documents sonores.

**Horaires d'ouverture :** du mardi au samedi de 12h à 18h

nocturne le jeudi jusqu'à 20h (sauf juillet et août).

le dimanche de 13h à 18h - fermeture le lundi

site : <http://mediatheque.cite-musique.fr> - téléphone : 01 44 84 89 45

### **Centre de documentation de la musique contemporaine - Cdmc** \_\_\_\_\_

#### → **Recherches sur le répertoire contemporain, mise en relation des artistes**

À une centaine de mètres du Conservatoire, le Centre de documentation de la musique contemporaine est ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la musique savante d'aujourd'hui. Lieu de consultation, il facilite par l'écoute et par l'écrit la connaissance du répertoire contemporain. Il peut également mettre en contact des compositeurs et d'autres artistes pour susciter des projets originaux.

Le Centre dispose de plus de 13 500 œuvres : partitions (dont de nombreux inédits), dossiers documentaires, 30 ans d'enregistrements Radio France, CD, vidéos...

Le catalogue (28 000 notices) est consultable sur le site qui offre, en outre, les biographies des compositeurs d'aujourd'hui, le calendrier des concerts, festivals et concours, un carnet d'adresses professionnelles (éditeurs, centres de recherche et de création, ensembles, festivals, etc.) ; les informations pratiques et l'actualité du Cdmc, une revue mensuelle en ligne.

**Cdmc**, 16 place de la Fontaine aux Lions, 75 019 Paris

Espace de consultation ouvert au public le mardi et le mercredi de 14h à 18h,

le jeudi de 14h à 19h, le vendredi de 11h à 17h. Fermeture le lundi

Tél. 01 47 15 49 86. - Fax 01 47 15 49 89 - Courriel : [cdmc@cdmc.asso.fr](mailto:cdmc@cdmc.asso.fr)

<http://www.cdmc.asso.fr>

**ouverture au public :** Mardi et mercredi : 14 h - 18 h ; jeudi : 14 h - 19 h ;

vendredi : 11 h - 17 h - Consultation sur place - accès gratuit

## Le Centre national de la danse

---

### → Le Département des métiers

Ce département propose des ressources sur l'ensemble des métiers du secteur. Une information à destination des professionnels dans différents champs – droit, vie professionnelle, emplois et métiers, santé, reconversion – et de nombreux services : fiches techniques en consultation sur le site [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr), auditions et offres d'emploi, répertoire des compagnies chorégraphiques françaises, ainsi qu'un conseil spécialisé sur l'élaboration d'un projet professionnel et sur les questions juridiques.

Horaires : du lundi au jeudi, de 11h à 18h. Tel 01 41 83 98 39 - [metiers@cnd.fr](mailto:metiers@cnd.fr)

→ La médiathèque du Centre national de la danse met à disposition des étudiants un important fonds documentaire danse :

- en libre accès, plus de 10 000 livres, rapports et thèses, 1 000 cassettes vidéo et DVD
- en prêt, plus de 3 000 ouvrages, vidéos et DVD.

ouvert au public, le lundi et le mardi de 13h à 19h,

le mercredi et le vendredi de 10h à 19h.

Tél. 0 141 83 98 00 [mediatheque@cnd.fr](mailto:mediatheque@cnd.fr) - site internet : [www.cnd.fr](http://www.cnd.fr) . catalogue en ligne

1, rue Victor Hugo - 93 500 Pantin (métro : Hoche - RER E : station Pantin)

## Aides privées

---

Grâce à la générosité de différents donateurs (fondations, entreprises, personnes privées...) vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières (distinctes des bourses d'Etat) pour réaliser un projet particulier lié à votre formation ou à votre insertion professionnelle, voire pour vous aider à subvenir à vos besoins si vous ne remplissez pas les conditions d'âge ou de nationalité qui vous permettraient de prétendre à l'attribution d'une bourse d'état sur critères sociaux.

N'hésitez pas à faire connaître vos besoins à votre responsable de département et/ou à la sous-direction des affaires scolaires.

Les modalités d'attribution et les dates de dépôt de dossiers sont communiquées par voie d'affichage.

**Renseignements : Catherine Lavigne, bureau C161, poste 45 93.**

## Accueil des élèves étrangers - Les formalités obligatoires

Dans les deux mois qui suivent l'arrivée en France, les élèves étrangers doivent solliciter une carte de séjour temporaire « étudiant » auprès de la Préfecture de Police. L'obtention de cette carte de séjour est subordonnée, d'une part à l'inscription au Conservatoire, d'autre part à l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale

(dont vous relevez si vous avez entre 20 et 28 ans) ; cette affiliation est faite par le Conservatoire au moment du retrait de la carte d'étudiant.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la sous-direction des affaires scolaires : bureaux C158 et C160.**

## **Echanges internationaux**

Le Conservatoire de Paris a conclu avec une quarantaine d'établissements principalement européens, des accords de partenariat dans le cadre du programme Socrates/Erasmus de l'Union européenne et de conventions bilatérales. Dans ce cadre, les élèves du Conservatoire ont la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger, et inversement le Conservatoire reçoit chaque année une quarantaine d'élèves issus des écoles partenaires. Ces séjours peuvent durer entre trois mois et un an.

**Les études faites à l'étranger sont reconnues comme partie intégrante du programme d'études.**

**Renseignements : Ania Sergueeva, bureau B339, Poste 46 29.**

## **Les activités étudiantes**

### **La culture**

#### **AU CONSERVATOIRE**

Pour les spectacles de musique annoncés « avec réservation » dans la brochure programme annuelle, la réservation est obligatoire, 10 jours avant à l'accueil (poste 46 47) ou [resamusique@cnsmdp.fr](mailto:resamusique@cnsmdp.fr).

Pour les spectacles de danse annoncés « avec réservation » dans la brochure programme annuelle et la brochure de saison danse, la réservation est obligatoire, 10 jours avant : [resadanse@cnsmdp.fr](mailto:resadanse@cnsmdp.fr)

Pour toute autre manifestation, l'entrée est libre dans la limite des places disponibles.

#### **A LA CITÉ DE LA MUSIQUE**

Profitez de la Carte Cité Musique Jeunes, les concerts sont à 9 € pour vous !

Gratuite, elle vous permet de payer 9 € votre place sur l'ensemble des concerts de la saison 2010/11 de la Cité de la musique, dans la limite du quota disponible.

Vous pouvez commander votre carte Cité musique jeunes par téléphone, sur Internet ou la retirer directement aux guichets de la Cité de la musique.

## Association sportive et culturelle du Conservatoire

---

Créée en 1991, l'ASCCV propose :

1) des activités sportives pratiquées au gymnase du Conservatoire :

- certaines encadrées par des professeurs : Yoga, Step, Tai Chi Chuan, gymnastique (restructuration corporelle, posturologie...) et pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année la pratique de la méthode Feldenkrais ;
- d'autres libres : badminton, ping-pong, musculation, peuvent être pratiquées selon les disponibilités du gymnase. Une équipe de football universitaire est formée chaque année, le volley-ball (entraînement : 1 jour par semaine) pour lequel un tournoi avec toutes les associations du ministère de la Culture est organisé chaque année.

2) des activités culturelles :

- tarifs réduits pour : des entrées dans les piscines parisiennes, la billetterie cinéma (UGC, Pathé-Gaumont et MK2), des spectacles (pièces de théâtre, concerts ...).

Cotisation annuelle de 30 € . Il est également demandé une participation pour les cours encadrés par des professeurs.

Pour plus d'informations, s'adresser au bureau de l'association 154 C (1<sup>er</sup> étage, partage du bureau avec le BDE). Le calendrier et les horaires des permanences seront communiqués dès le mois de septembre par voie d'affichage.

L'aide aux projets étudiants

## La mobilité internationale

---

### ACCUEIL DES ÉLÈVES ÉTRANGERS – FORMALITÉS OBLIGATOIRES

Dans les deux mois qui suivent l'arrivée en France, les élèves étrangers doivent solliciter une carte de séjour « étudiant » ou un titre de séjour (selon le visa que vous possédez) auprès de la Préfecture de Police.

L'obtention de cette carte de séjour est subordonnée à l'inscription au Conservatoire. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la sous-direction des affaires scolaires : bureaux C158 et C160.

### ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le Conservatoire de Paris a conclu avec une quarantaine d'établissements principalement européens, des accords de partenariat dans le cadre du programme Socrates/Erasmus de l'Union européenne et de conventions bilatérales. Dans ce cadre, les élèves du Conservatoire ont la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger, de durée variable, entre trois mois et un an, et inversement le Conservatoire reçoit chaque année une quarantaine d'élèves issus des écoles partenaires. Les études faites à l'étranger sont reconnues comme partie intégrante du programme du cursus.

Renseignements : Ania Sergueeva, bureau B339, Poste 46 29.

## PRÉPARER SON DÉPART

### Documents utiles

#### Pour les ressortissants de l'Union européenne

**PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ** : Grâce à l'accord de Schengen, qui fait partie intégrante du droit européen, il n'y a plus de contrôles frontaliers entre 22 pays européens. Il est conseillé aux voyageurs se déplaçant dans l'UE d'emporter leur passeport ou leur carte d'identité en cas de contrôle d'identité. Des contrôles aux frontières peuvent être effectués pour une durée limitée si l'ordre public ou la sécurité nationale le justifient.

**VISA** : Vous n'avez pas besoin de visa pour voyager dans l'UE.

#### Pour les ressortissants des pays tiers

**PASSEPORT** : Vous n'avez pas besoin de visa pour voyager dans l'UE.

**VISA** : Les ressortissants de 28 pays peuvent séjourner dans l'Union pendant une **période maximale de trois mois sans avoir de visa**. La liste des pays dont les ressortissants doivent avoir un visa pour se rendre au Royaume-Uni ou en Irlande diffère légèrement de celle des autres pays membres. En cas de doute, adressez-vous au consulat le plus proche de n'importe quel pays de l'UE.

### Documents d'assurance

N'oubliez pas vos documents de voyage, d'assurance maladie et d'assurance automobile.

### SANTÉ

#### Accès aux soins de santé

La carte européenne assurance maladie simplifie les procédures, allège les formalités administratives et accélère le remboursement des frais. Si vous ne l'avez pas encore, demandez-la auprès de votre bureau de sécurité sociale ou assurance maladie. Certains pays intègrent les éléments de la carte européenne au dos de la carte nationale d'identité, d'autres délivrent des cartes séparées.

#### Assurance voyage

Il est conseillé de prendre une assurance voyage, car peu de pays membres de l'Union européenne prennent à leur charge la totalité des frais médicaux. Une maladie ou un accident à l'étranger peut entraîner des frais supplémentaires de déplacement, de séjour et de rapatriement pour lesquels il vaut mieux être assuré.

#### Médicaments

Gardez la prescription sur vous si vous transportez des médicaments délivrés sur ordonnance. N'emportez que la quantité de médicaments nécessaire à votre usage personnel durant le voyage. De grandes quantités pourraient paraître suspectes.

**Tous les détails sur le site** [http://europa.eu/abc/travel/index\\_fr.htm](http://europa.eu/abc/travel/index_fr.htm)

## **Vie pratique**

---

### **Les aides aux étudiants**

Bourses sociales - Demandes d'aides annuelles ou ponctuelles.

Les demandes de bourse sur critères sociaux (bourses d'État) doivent être formulées sur le site internet du CROUS entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année.

Tous les détails sur le site <http://www.crous-paris.fr/>

Renseignements : Jacqueline Séraphin, bureau C157, poste 45 03.

### **Aides privées**

Grâce à la générosité de différents donateurs (fondations, entreprises, personnes privées...) vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières (distinctes des bourses d'État) pour réaliser un projet particulier lié à votre formation ou à votre insertion professionnelle, voire pour vous aider à subvenir à vos besoins si vous ne remplissez pas les conditions d'âge ou de nationalité qui vous permettraient de prétendre à l'attribution d'une bourse d'état sur critères sociaux.

N'hésitez pas à faire connaître vos besoins à votre responsable de département et/ou à la sous-direction des affaires scolaires.

Les modalités d'attribution et les dates de dépôt de dossiers sont communiquées par voie d'affichage.

Renseignements : Catherine Lavigne, bureau C161, poste 45 93.

### **Assistante sociale**

Vous pouvez rencontrer une assistante sociale au Conservatoire.

Contact : Marie-Luce Baude, bureau H022, poste 46 10.

Rendez-vous auprès de Fatoumata Dieng, poste 45 11.

### **Le logement**

#### **Résidence pour mineurs**

Le Conservatoire dispose de logements qui sont attribués chaque année par une commission, aux élèves qui ont déposé un dossier dans les délais fixés chaque année par voie d'affichage

- sur le site de la Villette : une résidence pour élèves mineurs, des studios duplex et deux-pièces,

- à la Cité Internationale des Arts.

Renseignements : Philippe Roger, bureau C159, poste 47 93.

#### **Aides au logement**

Pour toute information relative à l'aide au logement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la sous-direction des affaires scolaires.

Sites utiles : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) - [www.crous.fr](http://www.crous.fr)

### **Le restaurant**

Le restaurant est réservé aux personnels du Conservatoire et aux étudiants en formation. Il est ouvert en période scolaire tous les jours (du lundi au vendredi), à l'exception des vacances d'été et de Noël. Un badge magnétique est remis aux

étudiants par la société R2C (Casino) dans les quinze jours qui suivent le début de l'année scolaire.

Tarif étudiant : 3 €

Horaires d'ouverture

En service déjeuner de **11h30 à 14h15**.

En service dîner de **19h15 à 20h30**

(les élèves non-internes qui souhaitent dîner à la cantine doivent acheter leur ticket à midi pour le soir).

Fermeture du self à **20h45**

Cafétéria (bar de la Chapelle) de **9h à 18h**.

## **La santé**

### **Couverture sociale - couverture des accidents scolaires**

Elle est obligatoire quel que soit votre âge ou votre nationalité. Sa validité doit s'étendre sur la totalité de l'année scolaire (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante).

L'adhésion à une mutuelle étudiante, facultative, permet, en plus de prestations complémentaires, d'assurer la couverture de risques de responsabilité civile (en cas d'accident causé à autrui).

Accident scolaire : tout élève accidenté à la classe ou dans les locaux du Conservatoire doit immédiatement en informer l'administration afin, le cas échéant, de faire établir une déclaration d'accident scolaire.

En cas de difficulté, contacter la sous-direction des affaires scolaires :

Christine Gicquel, bureau C158, poste 46 88 ou Hervé Duval, bureau C 160, poste 4508

### **Affichage**

Vous avez la possibilité d'afficher au Conservatoire vos petites annonces en vous renseignant auprès de Yannick Pipon, rdc (hall des salles publiques) poste 4647.

## Les séjours d'études à l'étranger

---

Grâce au programme européen Erasmus et aux programmes bilatéraux d'échanges d'étudiants avec les pays non-européens, vous pouvez effectuer une partie de votre cursus à l'étranger dans un des établissements partenaires du Conservatoire.

### Qui peut bénéficier de ces séjours d'études ?

Tous les étudiants en scolarité au Conservatoire. La sélection est faite par L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL, essentiellement selon des critères artistiques (niveau de l'étudiant) et administratifs (places disponibles dans la classe demandée). L'accord préalable de votre professeur principal et de votre chef de département sont toutefois nécessaires.

### Où pouvez-vous aller et comment faire votre choix ?

Vous pouvez postuler à un séjour d'études dans l'un des établissements partenaires du Conservatoire (cf. liste), que vous choisirez :

En demandant conseil à vos professeurs et à votre responsable de département, En tenant compte de vos objectifs et de vos priorités.

En lisant les comptes-rendus et en discutant avec les étudiants qui y ont déjà participé ou dont le séjour d'études est en cours (leurs contacts vous seront donnés sur demande au bureau 339),

En consultant les brochures de ces écoles (bureau 339) et leurs sites Internet ([www.cnsmdp.fr](http://www.cnsmdp.fr) rubrique « *Relations Internationales* »).

### Quand et comment faire une demande de séjour d'études ?

Au cours de l'année scolaire précédant celle du séjour envisagé. Vos chances et vos possibilités seront maximisées si vous vous y prenez tôt et si vous préparez plusieurs dossiers (dans deux ou trois écoles).

Les formulaires de candidature sont disponibles en ligne sur le site Internet du CNSMDP : [www.cnsmdp.fr](http://www.cnsmdp.fr) -> *Relations internationales* -> *Musique* -> *Partir en échange*. Votre demande doit être accompagnée d'un enregistrement sonore pour les interprètes, et d'un dossier pour les étudiants en disciplines théoriques ou d'érudition. Un CV en anglais ou dans la langue du pays d'accueil ainsi qu'une lettre de recommandation de votre professeur vous seront demandés (pour plus de détails, adressez-vous au bureau 339).

Le dossier complet doit être déposé au bureau 339 avant le 1<sup>er</sup> février 2011. Sachez néanmoins que les dates limites de la réception des dossiers dans certaines écoles partenaires peuvent être plus avancées (janvier, février). Venez vous renseigner au bureau 339 dès que vous aurez choisi votre destination de séjour d'études.

### Combien de temps peut-on partir ?

Entre trois mois et une année scolaire.

### Doit-il y avoir obligatoirement échange avec un étudiant étranger ?

Non, cependant les échanges réciproques sont de plus en plus encouragés par les établissements, puisque cela représente la situation la plus simple en termes

d'effectif de classe et de possibilité d'échange de logement. Un échange réciproque vous procure aussi la garantie d'avoir une place !

### **Y a-t-il un soutien financier ?**

Le plus souvent, mais ce n'est pas systématique. Trois types de bourses peuvent être attribués par le Conservatoire : la bourse Erasmus de la Commission Européenne, la bourse Erasmus de la ville de Paris et les bourses privées SYLFF. Enfin, certaines régions fournissent une aide financière aux étudiants qui en sont originaires.

### **Comment sera défini mon programme d'études à l'étranger ?**

En fonction de vos obligations scolaires et les possibilités de l'établissement d'accueil, un contrat d'études sera établi et signé par l'étudiant et les responsables pédagogiques des deux institutions. Le contrat d'études permet de valider les études suivies à l'étranger comme partie intégrante du cursus de l'étudiant.

### **Quelles connaissances linguistiques ?**

Pensez à réviser ou à apprendre la ou les langues des pays de votre choix ; inscrivez-vous dans l'un des cours proposés par le Conservatoire l'année qui précède votre départ. Des méthodes d'auto apprentissage sont disponibles à la médiathèque.

### **Quels bénéfices attendre d'un séjour d'études à l'étranger ?**

La constitution d'un réseau relationnel pouvant à terme faciliter la mobilité professionnelle.

Des rencontres fructueuses avec des personnalités pédagogiques et artistiques.

Une ouverture sur une autre culture, à d'autres répertoires propres au pays d'accueil, et à d'autres façons d'enseigner.

L'apprentissage ou le perfectionnement d'une langue étrangère.

### **D'autres questions ?**

Adresser vous à Ania Sergueeva, chargée des échanges internationaux (bureau 339, tél. : 01-40-40-46-29, méil. : [asergueeva@cnsmdp.fr](mailto:asergueeva@cnsmdp.fr))

Consultez les sites Internet élaborés par l'Association européennes des Conservatoires et des Musikhochschulen. C'est une mine d'informations pour tout musicien intéressé par les échanges Erasmus.

[www.doremifasocrates.org](http://www.doremifasocrates.org) et [www.studymusicineurope.org](http://www.studymusicineurope.org)

La liste des établissements partenaires du Conservatoire et des pays est disponible au bureau 339.

CONSERVATOIRE NATIONAL  
SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE  
DANSE DE PARIS

209 avenue Jean-Jaurès  
75019 Paris  
Téléphone : 01 40 40 45 45  
Fax : 01 40 40 45 00  
Internet : <http://www.cnsmdp.fr>



**Sous-direction des Affaires extérieures et de la Communication**

Photo et maquette : Bruno de Saint-Maurice

Édition du 23-09-2010